



ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2023



CADRE DE VIE

Un nouveau plan de stationnement pour la ville, pensé pour les l'Islois

Au cœur du conseil municipal du 26 septembre 2023 figurait la présentation d'un nouveau plan de stationnement pour la commune. L'Isle-sur-la-Sorgue est une ville attractive où il fait bon vivre. Mais face à son attrait croissant, à l'évolution de sa population et au dynamisme de sa vie économique, de nouveaux besoins émanent en matière de stationnement. C'est la raison pour laquelle la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'engage en faveur d'un nouveau plan de stationnement pensé d'abord pour les l'Isloises et les l'Islois.

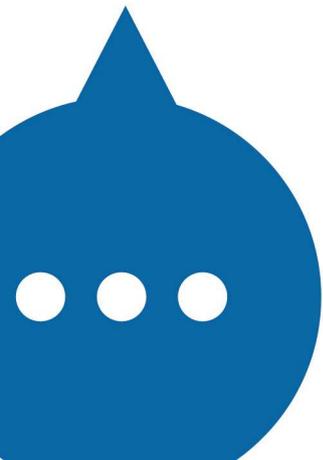
À partir de 2024, le paiement du stationnement s'étendra sur plusieurs zones autour du centre-ville : parking de la gare et square des Maréchaux (derrière la Poste). Il s'étendra les années suivantes sur d'autres zones. Pour l'ensemble des l'Islois, pour les actifs extérieurs travaillant en centre-ville et ses abords, les étudiants et les résidents du centre-ville, un abonnement gratuit sera nécessaire pour obtenir un macaron à coller sur son pare-brise et pouvoir continuer à se garer gratuitement.

Les grands principes sont les suivants :

- Le stationnement demeure gratuit pour les l'Islois
- L'accès en centre-ville doit être facilité pour tous : une zone bleue sera créée en centre-ville intra-Sorgue ainsi que sur l'av. des quatre otages et le cours René Char pour un stationnement gratuit à durée limitée. Il sera gratuit et illimité pour tous, la nuit de 20h à 8h.
- Le stationnement des résidents du centre-ville doit être favorisé avec des conditions de stationnement en centre-ville privilégiées
- Les actifs non l'Islois qui travaillent en centre-ville et en proximité, même habitants d'une autre ville, continueront à se garer gratuitement.
- Le stationnement des visiteurs devient payant
- Le stationnement demeure gratuit pour tous la nuit en centre-ville et ses abords

Toute information complémentaire relative à ce plan de stationnement est à consulter sur le site Internet de la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue :

www.islesurlasorgue.fr/au-quotidien/circulation-et-stationnement/plan-de-stationnement





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2023



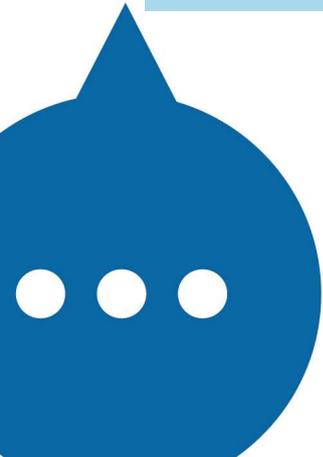
LOGEMENT

Vente d'un terrain du quartier de la gare à Grand Delta Habitat

La construction de logements sociaux est une obligation pour les communes mais c'est aussi un enjeu majeur pour les collectivités face aux besoins importants en matière de logements. La Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue s'est particulièrement engagée en ce sens. Ainsi en témoigne le projet de construction de nouveaux logements sociaux dans le quartier de la gare. En septembre 2022, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition auprès de l'EPF PACA, qui en faisait le portage, des parcelles de terrain pour une superficie totale de 15 647 m², en vue de la réalisation d'un programme mixte de logements (accession et logements sociaux). En septembre 2023, la Ville cède au bailleur social Grand Delta Habitat une emprise de terrain d'environ 9 500 m² sur laquelle il réalisera des logements sociaux.

Un nouvel outil pour mieux lutter contre la crise du logement

Touchée par une importante crise du logement, la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue subit un déséquilibre préoccupant entre une demande conséquente et une offre particulièrement faible et onéreuse de logements locatifs. Les biens se raréfiant, de moins en moins de ménages se trouvent aujourd'hui en capacité de s'installer sur le territoire. Cette situation est accentuée par la mise en location saisonnière d'un nombre croissant de logements sur l'ensemble de la commune. En 2014, la capacité d'hébergement d'une population non permanente s'élevait à 5 254 logements contre 7 500 en 2022. Une situation préoccupante pour l'équipe municipale déjà engagée depuis deux ans dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » dans le maintien et le développement de logements de qualité en centre-ville. Longtemps absente de la liste des communes placées en zone dite « tendue », la Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue a finalement été inscrite par le récent décret n° 2023-822 du 25 août 2023. Cette inscription permet à la commune de disposer d'outils supplémentaires pour lutter contre l'attrition des logements permanents en zone touristique. L'article 1407 ter du code général des impôts autorise les conseils municipaux de ces communes à majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part leur revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés. Le produit de cette majoration est versé à la commune l'ayant instituée. Aussi, la Ville s'est saisie de cette inscription pour mettre en œuvre cette mesure supplémentaire sur son territoire, destinée à mieux faciliter l'accès de ses habitants à des logements, tout particulièrement en centre-ville. À compter de 2024, une majoration de la taxe d'habitation sera appliquée sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 40 %. Près de 800 logements sont concernés par cette nouvelle mesure.





ce qu'il faut **RETENIR**

CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 septembre 2023



SOCIAL

Le Fonds de Solidarité pour le Logement reconduit

Parmi les projets approuvés dans le cadre du Conseil Municipal du 26 septembre 2023, a été décidée l'attribution par la Ville d'une somme de 3 500 € au Département de Vaucluse au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce fonds est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées qui permet aux personnes en difficulté d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir. Sous conditions, il octroie des aides financières pour le règlement des frais liés à l'accès à un nouveau logement, des dettes locatives, ainsi que des factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Il finance également des mesures d'accompagnement social lié au logement, des actions spécifiques favorisant l'accès ou le maintien dans le logement et la lutte contre la précarité énergétique. Ce fonds est alimenté par des participations de plusieurs partenaires à savoir : le Département de Vaucluse, l'État, la CAF, la MSA, EDF, ENGIE, les bailleurs sociaux, les communes et les intercommunalités. En 2022, 254 bénéficiaires l'Islois ont perçu des aides versées par le FSL pour un montant global de 71 892,45 €.

URBANISME

Communication sur le projet PRIMOSUD à Saint-Antoine

Bien que non inscrite dans la liste des projets de délibération au Conseil Municipal du 26 septembre 2023, la problématique rencontrée à l'égard du projet immobilier sur le domaine Mazagran à Saint-Antoine a fait l'objet d'une discussion entre les élus.

Cet échange a permis au maire Pierre Gonzalvez d'annoncer que, suite aux recours gracieux récemment envoyés par les habitants du quartier au promoteur immobilier Primosud, ce dernier se dit favorable à l'étude d'une révision de son projet, notamment à l'étude d'une suppression des niveaux R+2. Une discussion va être engagée sur ce point.

